

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00372

Numéro SIREN : 304 497 183

Nom ou dénomination : A2BCD

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 14299

n° de
dépôt

14238



n° de
gestion

10 AOUT 2023

A2BCD

n° de
facture

945.

n° de
chrono

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
44 rue Jean Mermoz - 78600 Maisons Laftitte

Extraits du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 Juin 2023

(...)

Troisième résolution

L'Associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 1.049 euros.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat au compte « report à nouveau » qui sera alors créditeur à hauteur de 297.854 euros.

L'Associée unique prend acte de ce qu'il a été distribué des dividendes pour un montant de 300.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle

Représentant légal de la société SDPF, Présidente de la Société



A2BCD

Numéro SIRET : **30449718300042**

Code APE : **6832A**

44 Rue Jean Mermoz
78600 MAISONS-LAFFITTE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



PRIMAUDIT INTERNATIONAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

6, place Boulnois – 75017 PARIS

SARL au capital de 914 700 € - 442 738 837 RCS Paris - APE 6920Z

Sommaire

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	1
Soldes intermédiaires de gestion	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	6
Annexe Légale	8
Bilan détaillé	21
ACTIF	21
<i>Actif immobilisé</i>	<i>21</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>21</i>
PASSIF	23
<i>Capitaux Propres</i>	<i>23</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>23</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>23</i>
Compte de résultat détaillé	25
Liasse Fiscale	30
Liasse Intégration Fille	54

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 21 janvier 2019, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société **A2BCD SAS** relatifs à l'exercice du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022** qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	19.016.834 €
- Chiffre d'affaires	3.654.871 €
- Résultat net comptable	1.049 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

David BREGAINT

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	3 654 871	3 441 040	213 831	6,21
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 654 871	3 441 040	213 831	6,21
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 654 871	3 441 040	213 831	6,21
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	3 654 871	3 441 040	213 831	6,21
Taux de marge brute globale	100,00 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 222 123	1 166 255	55 868	4,79
Valeur ajoutée produite	2 432 748	2 274 785	157 963	6,94
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	66,56 %	66,11 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	73 857	69 444	4 413	6,35
- Salaires et traitements	1 605 598	1 614 332	- 8 734	-0,54
- Charges sociales	696 562	697 905	- 1 343	-0,19
Excédent brut d'exploitation	56 731	-106 896	163 627	153,07
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	1,55 %	-3,11 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 782	57 299	4 483	7,82
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	8	28 416	- 28 408	-99,97
- Autres charges de gestion courante	8	134	- 126	-94,03
+ Transfert de charges d'exploitation	9 621		9 621	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	4 570	-135 913	140 483	103,36
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	0,13 %	-3,95 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	751	301	450	149,50
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 657	2 090	- 433	-20,72
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	3 663	-137 702	141 365	102,66
Résultat courant / chiffre d'affaires	0,10 %	-4,00 %		

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30		30	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 782	7 717	65	0,84
Résultat exceptionnel	-95	40 820	- 40 915	-100,23
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	2 519		2 519	N/S
Résultat net Comptable	1 049	-96 882	97 931	101,08
Résultat net / chiffre d'affaires	0,03 %	-2,82 %		

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 041	2 947	4 094	6 441	- 2 347
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	412 993	180 306	232 687	271 389	- 38 702
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	47 480		47 480	45 647	1 833
TOTAL (I)	572 738	183 252	389 486	428 701	- 39 215
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	316 488		316 488	322 448	- 5 960
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				36	- 36
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 074		21 074	36 405	- 15 331
. Autres	17 637 245		17 637 245	14 799 226	2 838 019
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	302 254		302 254	301 504	750
Disponibilités	328 214		328 214	396 687	- 68 473
Charges constatées d'avance	22 073		22 073	30 833	- 8 760
TOTAL (II)	18 627 348		18 627 348	15 887 139	2 740 209
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 200 086	183 252	19 016 834	16 315 840	2 700 994

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 451	3 451	
Report à nouveau	296 805	393 686	- 96 881
Résultat de l'exercice	1 049	-96 882	97 931
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	416 806	415 756	1 050
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7 782	7 717	65
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	7 782	7 717	65
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	176 490	236 083	- 59 593
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	2 572	23	2 549
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 130	224 989	- 63 859
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	190 196	237 606	- 47 410
. Organismes sociaux	235 623	256 385	- 20 762
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	73 180	50 731	22 449
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 840	30 016	- 4 176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 727 215	14 856 534	2 870 681
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 592 246	15 892 366	2 699 880
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 016 834	16 315 840	2 700 994

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 654 871		3 654 871	3 441 040	213 831
Chiffres d'affaires Nets	3 654 871		3 654 871	3 441 040	6,21
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			9 621	1 500	8 121
Autres Produits			8	28 416	- 28 408
Total des produits d'exploitation			3 664 500	3 470 957	193 543
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			1 222 123	1 167 755	54 368
Impôts, taxes et versements assimilés			73 857	69 444	4 413
Salaires et traitements			1 605 598	1 614 332	- 8 734
Charges sociales			696 562	697 905	- 1 343
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 782	57 299	4 483
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			8	134	- 126
Total des charges d'exploitation			3 659 931	3 606 869	53 062
RESULTAT EXPLOITATION			4 570	-135 913	140 483
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			751	301	450
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			751	301	450
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 657	2 090	- 433
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			1 657	2 090	- 433
RESULTAT FINANCIER			-906	-1 789	883
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			3 663	-137 702	141 365

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Total des produits exceptionnels	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	30		30	N/S
Charges exceptionnels sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 782	7 717	65	0,84
Total des charges exceptionnelles	7 812	7 717	95	1,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-95	40 820	- 40 915	-100,23
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 519		2 519	N/S
Total des Produits	3 672 968	3 519 795	153 173	4,35
Total des charges	3 671 919	3 616 676	55 243	1,53
RESULTAT NET	1 049	-96 882	97 931	101,08
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 19 016 833,57 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 049,48 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 04 à 10 ans
Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndic peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,8 à 3.

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires **Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2017**

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndic de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est le suivant :

Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après.

Conformément aux recommandations de la caisse de garantie et aux dispositions de l'article 945-54 du règlement ANC n°2014-03, la « trésorerie gérance » est inscrite à un compte 54xx au sein du poste disponibilités de la société.

Le montant au 31/12/2022 s'élève à 102 001,83 euros.

Intégration Fiscale :

Depuis 2020, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES. En application de la convention, elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

BALANCE DES COMPTES MANDANTS

Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE	DEBIT (Actif)	CREDIT (Passif)
GERANCE		
Propriétaires	9 854,07	111 855,90
	9 854,07	111 855,90
SYNDICATS		
Immeubles	613,95	17 614 744,78
	613,95	17 614 744,78
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)	102 001,83	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)	17 614 744,78	613,95
	17 716 746,61	613,95
TOTAUX	17 727 214,63	17 727 214,63
ACTIVITE TRANSACTION IMMOBILIERE		
TOTAUX	Néant	Néant

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-Syndic :	19.270.432 €
-Gestion :	701.107 €
-Transaction :	110.000 €

Octroyées par la caisse de Garantie CEGC dans le cadre des dispositions de la Loi Hogue

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	112 265		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	276 505		15 844
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	122 813		4 889
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	399 319		20 733
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	45 647		1 834
TOTAL	45 647		1 834
TOTAL GENERAL	557 230		22 567

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			112 265	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			292 349	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 059	120 644	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		7 059	412 993	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			47 480	
TOTAL			47 480	
TOTAL GENERAL		7 059	572 738	

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	600	2 347		2 947
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	60 886	36 653		97 540
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	67 043	22 782	7 059	82 766
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	127 929	59 435	7 059	180 306
TOTAL GENERAL	128 529	61 782	7 059	183 252

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 347				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	36 653				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 782				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	59 435				
TOTAL GENERAL	61 782				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	7 717	7 782	7 717	7 782
TOTAL Provisions	7 717	7 782	7 717	7 782
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	7 717	7 782	7 717	7 782
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 782	7 717	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			47 480
Autres immobilisations financières	47 480		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	316 488	316 488	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 074	21 074	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 568	4 568	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 632 677	17 632 677	
Charges constatées d'avance	22 073	22 073	
TOTAL GENERAL	18 044 360	17 996 880	47 480
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	176 490	60 106	116 384	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	161 130	161 130		
Personnel et comptes rattachés	190 196	190 196		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	235 623	235 623		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	73 180	73 180		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	25 840	25 840		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 572	2 572		
Autres dettes	17 727 215	17 727 215		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	18 592 246	18 475 862	116 384	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 569			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL	105 224			105 224

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	4 568
TOTAL	4 568

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	70 27 315 307 642
TOTAL	335 027

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	22 073	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	22 073	

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 654 871
TOTAL	3 654 871

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 654 871
TOTAL	3 654 871

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 663	
Résultat exceptionnel (et participation)	-95	
Résultat comptable	3 568	2 519

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
Garantie financière CGEC Copropriété	17 000 000
Garantie financière CGEC Gérance	700 000
Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	110 000
TOTAL	17 810 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Société Générale Montant d'origine : 300.000 euros capital restant du :	176 419,80
TOTAL	176 419,80

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 528
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	5 528

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	30	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		96 077	
TOTAL		96 077	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 3,77%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 96 077 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 654 871	3 441 040	3 331 969	3 347 518	3 036 868
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	65 415	-80 403	154 105	456 224	243 785
c) Impôt sur les bénéfices	2 519		41 499	160 929	2 851
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	62 896	-80 403	112 606	295 295	240 934
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 049	-96 882	106 248	416 905	228 107
f) Montants des bénéfices distribués			300 000		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	-16	23	59	48
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	-19	21	83	46
c) Dividende versé à chaque action			60		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	30	31	28	29	24
b) Montant de la masse salariale	1 605 598	1 614 332	1 484 657	1 280 493	1 165 002
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	696 562	697 905	627 454	594 961	534 611

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 041	2 947	4 094	6 441	- 2 347
20500000 CONCESSIONS LICENCES	7 041		7 041	7 041	
28050000 AMORT CONCESSIONS LICENCES		2 947	-2 947	-600	
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
20700000 FONDS COMMERCIAL	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	412 993	180 306	232 687	271 389	- 38 702
21810000 A&I RUE JEAN MERMOZ	248 326		248 326	247 347	
21810005 A&I RUE ACHERES	44 023		44 023	29 158	
21830000 MAT BUR ET INFO JEAN MERMOZ	67 009		67 009	70 103	
21830005 MAT BUREAU ET INFO RUE ACHERES	5 920		5 920	4 996	
21840000 MOBILIER JEAN MERMOZ	43 230		43 230	43 230	
21840005 MOBILIER RUE ACHERES	4 485		4 485	4 485	
28181000 AMORT AAI JEAN MERMOZ		74 825	-74 825	-40 893	
28181005 AMORT AAI RUE ACHERES		22 714	-22 714	-19 993	
28183000 AMORT MAT BX JEAN MERMOZ		49 391	-49 391	-37 378	
28183005 AMORT MAT BUREAU RUE ACHERES		5 037	-5 037	-3 982	
28184000 AMORT MOBILIER JEAN MERMOZ		25 857	-25 857	-23 469	
28184005 AMORT MOBILIER RUE ACHERES		2 482	-2 482	-2 213	
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	47 480		47 480	45 647	1 833
27510000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	47 480		47 480	45 647	1 833
TOTAL (I)	572 738	183 252	389 486	428 701	- 39 215
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Créances Clients et comptes rattachés	316 488		316 488	322 448	- 5 960
41100000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	316 488		316 488		316 488
41110000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES				320 648	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR				1 800	
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				36	- 36
40120000 FOURNISSEURS DEBITEURS				36	- 36
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 074		21 074	36 405	- 15 331
44566000 TVA DEDUCTIBLE	16 886		16 886	17 231	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER				10 826	
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	4 188		4 188	8 348	
. Autres	17 637 245		17 637 245	14 799 226	2 838 019
40980000 FOURN AVOIRS A RECEVOIR				230	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 568		4 568	4 053	
45199900 SDPF COMPTE COURANT IS				39 448	
46700000 AUTRE DEBITEUR OU CREDITEUR	5 841		5 841		
46710000 MANDANTS COPRO DEBIT	614		614	36	
46712000 SYNDIC OPERAT* DE MANDAT DEBIT	17 614 745		17 614 745	14 749 530	
46720000 MANDANTS GERANCE DEBITEURS	9 854		9 854	3 614	
46760000 DEBITEUR MONTEIRO	611		611	981	
46766000 HONO. RCP REMBT A RECEVOIR	1 013		1 013	1 334	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	302 254		302 254	301 504	750
50810000 BANQUE CPTÉ PLACEMENTS	302 254		302 254	301 504	750
Disponibilités	328 214		328 214	396 687	- 68 473
51210800 SOCIETE GENERALE	19 876		19 876	9 463	
51210900 BANQUE PALATINE	204 894		204 894	291 178	
51220000 BANQUE BRED	1 442		1 442	1 730	
54110600 TRES MANDANTS GERANCES DEBIT	102 002		102 002	94 316	
Charges constatées d'avance	22 073		22 073	30 833	- 8 760
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 073		22 073	30 833	- 8 760
TOTAL (II)	18 627 348		18 627 348	15 887 139	2 740 209
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 200 086	183 252	19 016 834	16 315 840	2 700 994

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros) 10130000 CAPITAL SOCIAL	105 000 105 000	105 000 105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale 10611000 RESERVE LEGALE	10 500 10 500	10 500 10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves 10680000 AUTRES RESERVES	3 451 3 451	3 451 3 451	
Report à nouveau 11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	296 805 296 805	393 686 393 686	- 96 881 - 96 881
Résultat de l'exercice	1 049	-96 882	97 931
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	416 806	415 756	1 050
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques 15110000 PROVISIONS POUR RISQUES	7 782 7 782	7 717 7 717	65 65
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	7 782	7 717	65
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts 16400000 EMPRUNT SOCIETE GLE 16884000 INT COURUS/EMPRUNTS ETB CREDIT	176 490 176 420 70	236 083 235 989 94	- 59 593
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés 45199900 SDPF COMPTE COURANT IS 45860000 INTERETS DES C/C A VERSER	2 572 2 519 53	23 23	2 549 - 23

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 130	224 989	- 63 859
40100000 FOURNISSEURS	129 431		
40110000 FOURNISSEURS		173 273	
40120000 FOURNISSEURS DEBITEURS	4 385		
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	27 315	51 716	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	190 196	237 606	- 47 410
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES		356	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	98 727	98 153	
42830000 PROVISION PRIME A PAYER	80 000	88 950	
42830005 PROVISION PRIMES & COM GERANCE	10 222	12 862	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	1 247	37 285	
. Organismes sociaux	235 623	256 385	- 20 762
43100000 URSSAF - POLE EMPLOI	95 640	94 489	
43730000 ABELIO - HUMANIS RETRAITE	34 168	35 293	
43800000 MUTUELLE & PREVOYANCE	19 595	19 030	
43860000 CH SOCIALES S/ CONGES PAYES	43 491	43 085	
43861000 CH SOCIALES S/ PRIMES A PAYER	37 600	41 497	
43861005 CH. SOC. PRIMES A PAYER GL	4 700	4 975	
43862000 PROV.CH.SOC S/SAL. A PAYER		16 993	
43866005 PROV CH SOC S/ COMMISSIONS	104	1 022	
43868000 IJSS-CPAM	324		
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	73 180	50 731	22 449
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	20 654		
44571000 TVA COLLECTEE	52 526	50 431	
44587000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR		300	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 840	30 016	- 4 176
44210000 PRELEVEMENTS EN LA SOURCE	14 209	15 665	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 519	1 078	
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER	1 475	3 588	
44863500 CVAE CFE	1 364		
44865000 TVTS A PAYER	3 205	4 507	
44866000 TAXE SUR HANDICAPES	4 068	5 178	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 727 215	14 856 534	2 870 681
46700000 AUTRE DEBITEUR OU CREDITEUR		6 038	
46710100 MANDANTS COPRO CREDIT	17 614 745	14 749 530	
46712500 SYNDIC OPERAT* DE MANDAT CREDITEUR	614	36	
46720100 MANDANTS GERANCE CREDITEURS	111 856	97 931	
46860000 DEB ET CRED DIVERS CHARGES A PAYER		3 000	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 592 246	15 892 366	2 699 880
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 016 834	16 315 840	2 700 994

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation		%	
		France	Exportations	Total	Total				
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		3 654 871		3 654 871	3 441 040	213 831		6,21	
70600000 HONORAIRES SYNDICATS		2 156 896		2 156 896	2 112 040				
70612000 HONO MISE EN DEMEURE COPRO		51 126		51 126	37 180				
70612100 HONO SUIVI CONTENTIEUX		22 928		22 928	29 663				
70612300 HONO ASSISTANCE JURIDIQUE		1 164		1 164					
70612400 HONO. MISE A HUISSIER COPRO.		34 686		34 686	27 682				
70612500 HONO HYPOTHEQUE LEGALE		5 118		5 118	4 230				
70612600 HONO MISE AVOCAT COPRO		2 458		2 458	4 094				
70620000 HONORAIRES SUR CESSIONS		212 645		212 645	212 936				
70620001 HONORAIRE PRE ETAT DATE		128 385		128 385	145 489				
70620100 HONO OPPOSITION VENTES		233		233					
70621000 HONORAIRES S/ AG ET CS		87 188		87 188	56 856				
70624000 HONORAIRES SINISTRES		44 325		44 325	36 920				
70625000 HONORAIRES SINISTRES ASSUR.		4 759		4 759	7 739				
70626000 HONORAIRES SUR TRAVAUX		157 775		157 775	50 358				
70627100 HONO CONT EXPERTISE DO		36 848		36 848	7 753				
70629000 HONORAIRES DIVERS		25 260		25 260	27 332				
70630000 FACTURATIONS PHOTOCOPIE					561				
70631000 FACTURATIONS IMPRIMES PTT		587		587	1 264				
70631200 FACTURAT* FR. AFFRANCHI.					478				
70637000 HONO ARCHIVAGES		5 346		5 346	6 668				
70640000 HONO GERANCES		344 628		344 628	342 757				
70640100 HONO S/ REVENU FONCIER		17 617		17 617	15 519				
70644000 HONORAIRES ASSURANCE LOYER		12 209		12 209	11 130				
70644100 HONO S/ASS.PROP.NON OCCUP		1 268		1 268	805				
70645000 HONO S/ QUITTANCES ADM.		6 942		6 942	6 107				
70649000 HONO DIVERS GERANCE		3 923		3 923	10 113				
70650000 VISITE CONSTIT DOSSIER LOC		40 977		40 977	44 160				
70656001 VISIT CONSTIT DOSSIER PROPRIO		35 344		35 344	41 422				
70656002 REALISAT* EDL ENTREE PROPRIO		9 485		9 485	12 335				
70656003 HONO ENTR.ET NEGO PROPRIO		17 254		17 254	23 014				
70660000 REALISATION EDL ENTREE LOCAT		9 120		9 120	11 787				
70670000 HONORAIRES TRANSACTIONS		117 500		117 500	96 250				
70840000 MISE A DISPOSIT* PERSONNEL		21 902		21 902	20 648				
70844000 CO COURTAGE GLI		15 751		15 751	14 150				
70844100 CO-COURTAGE PNO		2 233		2 233	2 199				
70851000 CH S/ MISE A DISPOS PERSONNEL		10 294		10 294	9 705				
70852000 FRAIS S/ MISE A DISPOSIT* PERS		9 856		9 856	9 292				
70880000 AUTRES PRODUITS DIVERS		841		841	404				
Chiffre d'affaires Net		3 654 871		3 654 871	3 441 040	213 831		6,21	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge <i>79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION</i> <i>79130000 REMBT FORMATION PERSONNEL SAL</i>	9 621 9 621	1 500 1 500	8 121 8 121	541,40 541,40
Autres Produits <i>75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE</i>	8 8	28 416 28 416	- 28 408 - 28 408	-99,97 -99,97
Total des produits d'exploitation	3 664 500	3 470 957	193 543	5,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	1 222 123	1 167 755	54 368	4,66
60610000 ESSENCE	11 480	8 831		
60610005 ESSENCE GERANCE	836	789		
60611000 EDF	8 616	9 949		
60611005 EDF GERANCE	2 385	2 990		
60612000 CIE DES EAUX	-21	14		
60612005 CIE DES EAUX GERANCE	69	66		
60620000 PHOTOCOPIES	3 750	3 607		
60620005 PHOTOCOPIE GERANCE	2 159	1 988		
60623000 PHOTOCOPIES EXTERIEURS	2 309	6 254		
60623300 PRESTATIONS PARAGON	88 855	86 509		
60624000 FRS PAPIER PHOTOCOPIES	1 790	2 674		
60630000 PETIT MATERIEL	4 030	4 857		
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	5 043	9 162		
60640005 FOURNITURES BUREAU GERANCE	406	286		
60641000 ENVELOPPES		544		
60643000 CARTOUCHE TONER TAMBOUR		806		
60650000 FRAIS IMPRIMES PTT	693	1 170		
60680000 FOURN.ENTRETIEN MENAGE	624	768		
60690000 PETIT MATERIEL INFO		415		
61110000 SOUS TRAITANCE - PAIE SA	8 601	8 271		
61110005 SOUS TRAITANCE - PAIE GERANCE	1 358	1 389		
61140000 SOUS-TRAITANCE EDL	15 658	16 440		
61150000 INSTALL.-INTERV-DEPANNAGE INFO	12 316	31 618		
61323005 LOYERS PARKING GERANCE	2 300	1 930		
61325505 LOYER 1 RUE ACHERES	18 930	18 072		
61325700 LOYER BUREAU MERMOZ	137 877	100 748		
61325710 LOYER PARKING MERMOZ	10 279	7 164		
61350000 LOCATIONS PHOTOCOPIEURS	21 058	20 726		
61350005 LOCAT* MATERIEL GERANCE	7 458	5 298		
61352000 LOCAT* MAT. COURRIER & LECTEUR	2 113	3 064		
61353000 LOCAT* MATERIEL TELEPHONIQUE	5 462	5 462		
61354000 LOCATION VEHICULE (SDPF)	1 152	9 003		
61354500 LOCAT* VEHICULE DIAC & ALPHABET	28 984	24 682		
61355000 LOCATION MATERIEL DIVERS	480	468		
61427000 CHARGES LOCATIVES	40 140	43 917		
61428005 CHARGES LOCATIVES RUE ACHERES	1 200	1 200		
61520100 ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 073	1 072		
61520105 ENTRETIEN REPARAT* GERANCE	401			
61550200 ENTRETIEN DES VEHICULES	8 467	3 548		
61550205 ENTRETIEN VEHICULES GERANCE		140		
61550805 LOCATION GERANCE	3 579	2 104		
61550900 LICENCES INFORMATIQUES	4 912	2 428		
61556000 ENTRETIEN BUREAUX	6 162	6 000		
61560100 MAINTENANCE INFO	65 761	55 830		
61560105 MAINTENANCE INFO GERANCE	2 610			
61570000 MAINTCE MATERIEL (PAS INFO)	2 031	449		
61570005 MAINTCE MATERIEL GERANCE	1 444	1 502		
61630001 ASSURANCES RCP ET SOCAMAB	11 806	11 431		
61630003 ASSURANCES VEHICULES	10 703	13 082		
61630004 ASSURANCE BUREAUX MERMOZ	1 507	1 391		
61630005 ASSURANCE BX RUE ACHERES	474	467		
61631000 ASSURANCES DIVERSES	929	766		
61820000 FRAIS S/ PERS MISE A DISPOSIT*	4 843	5 063		
61830000 CONSERVATION ARCHIVES	2 972	4 099		
62118000 PERSONNEL INTERIMAIRE	6 300	1 357		
62140000 SAL. ET APPT. MISE A DISPOSIT*	15 821	16 540		
62150000 PRESTATIONS DE SERVICES SDPF	408 000	405 000		
62260000 HONORAIRES	17 738	17 000		
62261000 HONORAIRES SUR RCP		3 000		
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	-9	107		
62280000 COMMISSIONS INTERMEDIAIRES	9 825	4 500		
62280005 COMM INTERMEDIAIRE GERANCE	1 495	717		
62280006 COM.INTERMEDIAIRE TRANSACTION	27 813	1 667		
62300000 PUBLICITE EN GENERAL	23 018	15 349		
62300005 PUBLICITE GERANCE	1 423	1 734		
62300006 PUBLICITE TRANSACTION		210		
62310005 ANNONCES METIER GERANCE	8 174	9 131		
62310006 ANNONCES METIER TRANSACTION	1 302	794		
62360000 CADEAUX A LA CLIENTELE	3 153	1 998		
62380000 POURBOIRES ETRENNES	300			
62460000 INDEMNITE KILOMETRIQUE	3 331	2 224		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	142	33		
62510100 FRAIS VRP SOUMIS A CHARGES SOC	1 214	1 376		
62560000 MISSIONS	2 835	949		
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	2 771	4 354		
62603000 AFFRANCHISSEMENT PARAGON	2 669	5 711		
62610000 TELEPHONE STANDARD	5 726	9 199		
62610005 TELEPHONE GERANCE	1 128	2 126		
62611000 ORANGE VPN	9 102	8 460		
62611005 ORANGE VPN GERANCE	8 762	8 455		
62612000 PORTABLES	4 824	4 143		
62612005 PORTABLES GERANCE	1 504	1 129		
62710000 FRAIS BANCAIRES DIVERS	3 224	3 102		
62780000 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	-53			
62810000 COTISATIONS	23 704	24 355		
62810005 COTISATIONS GERANCE	1 263	1 161		
62820000 FRAIS DIVERS DE GESTION	127	70		
62820005 FRAIS DIVERS GEST* GERANCE	17			
62830000 FORMATION DU PERSONNEL	19 707	20 738		
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT PERSONNEL	27 710	40 562		

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Impôts, taxes et versements assimilés	73 857	69 444	4 413	6,35
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	11 187	9 022		
63120005 TAXE APPRENTISSAGE GERANCE	1 328	1 525		
63330000 PARTICIP.FORMAT* PROF CONTINUE	15 472	14 267		
63330005 PARTICIP.FORMAT*PROF CONT.GERAN	2 099	2 411		
63370000 TAXE HANDICAPE	4 068	5 178		
63511000 CVAE	20 432	19 068		
63512000 TAXES FONCIERES	8 922	8 604		
63513000 CFE	7 144	4 806		
63514000 TAXE VEHICULES SOCIETES	3 205	4 507		
63540000 DROIT D' ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		56		
Salaires et traitements	1 605 598	1 614 332	- 8 734	-0,54
64110000 SALAIRES BRUTS SYNDIC	1 330 432	1 288 305		
64110005 SALAIRES BRUT GERANCE ACHERE	184 878	233 194		
64112000 VARIATIONS CONGES PAYES	449	3 587		
64112005 VARIATIONS CONGES PAYES GERANCE	125	-2 202		
64113000 PRIMES COPRO	70 150	69 950		
64113005 PRIMES GERANCE	8 350	7 000		
64115000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	5 737	5 737		
64120000 INDEMNITES LICENCIEMENT	5 519	24 819		
64120005 INDEMNITE LICENCIEMENT GERANCE	5 391			
64130005 PROVISIONS COMMISSIONS	-2 140	-12 878		
64140000 INDEMNITES DE TRANSPORT SYNDIC	2 444	2 557		
64181000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	-5 737	-5 737		
Charges sociales	696 562	697 905	- 1 343	-0,19
64510000 COTISATIONS URSSAF SYNDIC	385 193	359 009		
64510005 COTISATIONS URSSAF GERANCE	51 352	62 729		
64520000 COTIS.AXA COPRO PREV.ART.83	34 541	30 854		
64520005 COTIS AXA GERANCE PREV ART83	5 292	5 667		
64530000 COTIS RET ABELIO ALTEA COPRO	124 593	110 605		
64530005 COTIS RET ABELIO ALTEA GERANCE	15 466	19 200		
64530105 IRREP MALAKOFF GERANCE				
64540000 COTISATION POLE EMPLOI SYNDIC	60 629	55 542		
64540005 COTISATION POLE EMPLOI GERANCE	8 200	9 419		
64580000 CHARGES SOCIALES SUR CP	320	235		
64580005 CHARGES CONGES PAYES GERANCE	86	-979		
64582000 PROV CHARGES SOC/SALAIRES	-16 993	16 993		
64583000 PROV. CHARGES S/PRIMES COPRO	-3 897	3 897		
64583005 PROV. CHARGES S/PRIMES GERANCE	-275	275		
64586005 PROV CH SOC S/ COMMISSIONS	-918	-6 141		
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	3 848	3 933		
64810000 TICKETS RESTAURANT	25 372	23 045		
64810005 TICKET RESTAURANT GERANCE	3 753	3 623		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 782	57 299	4 483	7,82
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	2 347	600		
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	59 435	56 699		
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	8	134	- 126	-94,03
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION	8	134	- 126	-94,03
Total des charges d'exploitation	3 659 931	3 606 869	53 062	1,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 570	-135 913	140 483	103,36
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	751	301	450	149,50
76400000 REVENUS DES VMP	751	301	450	149,50
76800000 INTERETS DES COMPTES COURANTS				
Reprises sur provisions et transferts de charge				

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers	751	301	450	149,50
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 657	2 090	- 433	-20,72
66116000 INTERETS EMPRUNT SOCIETE GLE	1 604	2 067		
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	53	23		
66160000 INTERETS BANCAIRES		-0		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	1 657	2 090	- 433	-20,72
RESULTAT FINANCIER	-906	-1 789	883	49,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 663	-137 702	141 365	102,66
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
77180000 PROFITS EXCEPTIONNELS DIVERS				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
78750000 REP/PROV.RISQ. & CH.EXCEPTIONNELS	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Total des produits exceptionnels	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30		30	N/S
67120000 PENALITES AMENDES FISCALES	30		30	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
67800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 782	7 717	65	0,84
68710000 DOT AMORT IMMO EXEPTIONNELLES			65	0,84
68750000 DOT PROV RISQUES ET CH. EXCEPT	7 782	7 717		
Total des charges exceptionnelles	7 812	7 717	95	1,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-95	40 820	- 40 915	-100,23
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 519		2 519	N/S
69810000 INTEGRATION FISCALE CHARGES	2 519		2 519	N/S
69900000 CREDIT IMPOT MECENAT				
Total des Produits	3 672 968	3 519 795	153 173	4,35
Total des charges	3 671 919	3 616 676	55 243	1,53
RESULTAT NET	1 049	-96 882	97 931	101,08
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Liasse Fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		A2BCD												1 2					
Adresse de l'entreprise		44 Rue Jean MERMOZ 78600 MAISONS-LAFFITTE												Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2												Néant ☐ *					
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2			
														Brut		Amortissements, provisions		Net	
														1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC				
		Frais de développement *	CX												CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG		4 094		
		Fonds commercial (1)	AH												AI		105 224		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO				
		Constructions	AP												AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU		180 306		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV												AW					
	Avances et acomptes	AX												AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT					
	Autres participations	CU												CV					
	Créances rattachées à des participations	BB												BC					
	Autres titres immobilisés	BD												BE					
	Prêts	BF												BG					
	Autres immobilisations financières *	BH												BI		47 480			
	TOTAL (II)		BJ												BK		183 252		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM			
En cours de production de biens			BN												BO				
En cours de production de services			BP												BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR												BS				
Marchandises			BT												BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY		316 488		
		Autres créances (3)	BZ												CA		17 658 320		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD												CE		302 254		
	Disponibilités	CF												CG		328 214			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		22 073			
	TOTAL (III)		CJ												CK		18 627 348		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												1A		183 252			
Renvois : (1) Dont droit au bail :														CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *														Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000...)	DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 451		
	Report à nouveau	DH	296 805		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 049		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	416 806	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 782		
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR	7 782		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	176 490		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 572		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 130		
	Dettes fiscales et sociales	DY	524 839		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	17 727 215		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	18 592 246		
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	19 016 834		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 475 862			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

A2BCD

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE	FF
		FG	3 654 871	FH	FI 3 654 871
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 654 871	FK	FL 3 654 871
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 9 621
	Autres produits (1) (11)				FQ 8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 664 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 1 222 123
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 73 857
	Salaires et traitements *				FY 1 605 598
	Charges sociales (10)				FZ 696 562
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{dotations aux amortissements *} \\ \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA 61 782
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 3 659 931
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 4 570
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 751
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 751
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 657
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 1 657
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (906)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 3 663

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 - Etat réglementaire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	7 717	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 717	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	30	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	7 782	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 812	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(95)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	2 519	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 672 968	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 671 919	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 049	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { Crédit bail mobilier * Crédit bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			1H	
	(9)	Dont transferts de charges			1J	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			1K	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			1H	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			1J	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			1K	
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			1H	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			1J	
	DOTATION PROVISION FOURNISSEURS DEBITEURS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	AMENDES			7 782	30	
	REPRISE PROVISION FOURNISSEURS DEBITEURS				7 717	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	112 265	KE		KF		
	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	276 505	KW		KX	15 844
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	122 813	LC		LD	4 889
Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
Avances et acomptes					LK		LL		LM			
TOTAL III					LN	399 319	LO		LP	20 733		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	45 647	1U		1V	1 834	
	TOTAL IV					LQ	45 647	LR		LS	1 834	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	557 230	ØH		ØJ	22 567		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	112 265	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM	292 349	MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	7 059	MS	120 644	MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	7 059	NG	412 993	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	47 480	2F		
	TOTAL IV					I3		NJ	47 480	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	7 059	ØL	572 738	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2BCD

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	6 0 0	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	6 0 0	RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	1 2 7 9 2 9	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	1 2 8 5 2 9	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RJ	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préliminaire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>								Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	7 717	4B	7 782	4C	7 717	4D	7 782
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	7 717	TV	7 782	TW	7 717	TX	7 782
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 717	UB	7 782	UC	7 717	UD	7 782
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	7 782	UK	7 717			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	47 480	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	316 488	316 488		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 074	21 074		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	4 568	4 568		
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	17 632 677	17 632 677		
	Charges constatées d'avance		VS	22 073	22 073		
	TOTAUX		VT	18 044 360	17 996 880	47 480	
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	176 490	60 106	116 384		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	161 130	161 130			
Personnel et comptes rattachés		8C	190 196	190 196			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	235 623	235 623			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	73 180	73 180			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 840	25 840			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 572	2 572			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 727 215	17 727 215			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	18 592 246	18 475 862	116 384		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	59 569	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2023

Désignation de l'entreprise A2BCD		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	1 049	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 274	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 205	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	30	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39 1 ³ et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	2 519	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
						10 077	
II. DÉDUCTIONS						WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WH	
			- imposées au taux de 0 %			WP	
			- imposées au taux de 19 %			WW	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			XB	
			- imputées sur les déficits antérieurs			I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						XA	
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Zone franche industrielle (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies C)	PA
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies B)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)						XI	
						10 077	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
						10 077	
						XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préliminaire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1 4 2 2 1 8
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	393 686	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ - Réserves légales ☐ - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(96 882)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG	296 805			
	TOTAL I	ØF	296 805			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	296 805		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	37 933			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 236 094						XQ	277 434			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	430 121			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	56 862			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	419 772			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 222 123			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	20 432			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	53 425			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	73 857			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	729 601			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	224 424			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	1 646 367			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,00	%		
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGD)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		10 077	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		426 626	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0				

SADE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	PC SERVEUR 10/08/2011	7 059	7 059			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						
		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 4				
	1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

2 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *revisé-0* bis du CGI) 1 .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *revisé-0* du CGI) 1 .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N 1					
N 2					
N 3					
N 4					
N 5					
N 6					
N 7					
N 8					
N 9					
N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préliminaire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: A2BCD										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022						Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								YP	30,07				
Dont apprentis								YF					
Dont handicapés								YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 654 871				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT	9 621				
TOTAL 1								OX	3 664 492				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	8				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE					
Subventions d'exploitation reçues								OF					
Variation positive des stocks								OD					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT					
TOTAL 2								OM	8				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								ON	133 022				
Variation négative des stocks								OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	853 007				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	8				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY					
TOTAL 3								OJ	986 037				
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	2 678 463				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	2 678 463				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	3 664 492		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	30,07	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX					
Période de référence						GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2			
Date de cessation						HR		/ /					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2BCD

ADRESSE (voie) 44 Rue Jean MERMOZ

CODE POSTAL 78600

VILLE MAISONS-LAFFITTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIREN (si société établie en France) 379875586 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5000

Adresse : N° 4 Voie RUE D'ARGENSON

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : EMI préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 30449718300042

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2BCD

ADRESSE (voie) 44 Rue Jean MERMOZ

CODE POSTAL 78600

VILLE

MAISONS-LAFFITTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

SADE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

N° 2065-SD
2023



Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre								☒	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
A2BCD 44 rue Jean MERMOTZ 78600 MAISONS-LAFFITTE SIRET 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2						Mél : sdpf.pierrecarle@orange.fr			
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						0 1 0 1 2 0 2 0			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERE 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS						SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0			
B ACTIVITÉ									
Activités exercées Administration d'immeubles et autres biens immobiliers						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal		10 077	
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐						Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐						Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐						Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
						Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐			
						Autres dispositifs ☐			
						Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier ☐						Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse			
						N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse			
						N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI ☒		NON ☐	
						Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr									
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :			
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulnois 75017 PARIS						HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIES 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS			
Tél : 01.42.78.16.76						Tél : 01.45.74.70.00			
CGA/OMGA						Viseur conventionné			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 31032023			
						Lieu : MAISONS-LAFFITTE			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire : Président Anthony CARLE			
						Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bls-SD 2023		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLt réalisée au cours de l'exercice						
		MVLt restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A2BCD
Adresse 44 Rue Jean MERMOZ 78600 MAISONS-LAFFITTE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	XIMENES CATHERINE, DIRECTRICE D'AGENCE				4 Allée des Jardins 95270 VIARMES			
2	BOUAMEUR KAMEL, DIRECTEUR COPROPRIETE				18 Allée des Bouleaux 78510 TRIEL SUR SEINE			
3	CHARDON MARYLAURE, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE				10 Allée Georges Brassens 78260 ACHERES			
4	DOS SANTOS DANIEL, RESPONSABLE COMPTABLE				220 Bd du Général de Gaulle 78700 CONFLANS ST HO			
5	MARTINS LAURENCE, RESPONSABLE GERANCE				4 Rue Louis Blanc 78800 HOUILLES			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	108 695		3 072		111 767			111 767
2	90 567		2 665		93 232			93 232
3	82 678				82 678			82 678
4	78 228				78 228			78 228
5	71 557				71 557			71 557
6								
7								
8								
9								
10								
**	431 725		5 737		437 462			437 462

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 153
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		3 153

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) 10	440 615	- de l'exercice . 2022... 10	10 077
- de l'exercice précédent 10	428 094	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Anthony CARLE Président		À MAISONS-LAFFITTE, le 31/03/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice	a	4 077	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	66 352	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i		
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report			
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)			
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFITTE

Liasse Intégration Filie



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
(art. 223 A et 224 A du code général des impôts)

2023

Dénomination de la société : A2BCD

N° SIRET : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022

Clos le : 31/12/2022

I- RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)		E1	1 049
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)				E2	9 028
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI				E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne ZA du tableau 2058-A-SD				Z7	
TOTAL I				E3	10 077
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)				E4	
II- DÉDUCTIONS		Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)		E5	
Plus-values nettes À long terme	* imposées au taux de 19 %			EY	
	* imposées au taux de 15 %			E6	
	* imposées au taux de 0 %			EZ	
	* imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	* imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	* autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)			I9	
TOTAL II				F1	
III- RÉSULTAT FISCAL					
Bénéfice (I - II)		F2		10 077	
Déficit (II - I)		F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4			
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-B-bis) *		F6			
Bénéfice		F8		10 077	
Déficit		F9			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Dénomination de la société : A2BCD

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le : 31/12/2022

N° 2058-B-bis-SD

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALEURS À LONG TERME

COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
(art 228 A et F du code de commerce)

Néant

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-vaueurs à long terme (art. 219 I a saxes-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				
M5		M5ter	J9	M6
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				
(Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter				
Déficits imputés				
Déficits reportables				
Déficits nés au titre de l'exercice				
Total des déficits restant à reporter				
(1) Report de la ligne H8 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.				

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALEURS À LONG TERME

Origine	1	Moins-values nettes N					7
		2	3	4	5	6	
	A 15 %			A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	imputations sur le résultat de l'exercice	Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6 Solde des moins-values à reporter
	</						

(1) L'article 219-I-a-saxes-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-vaueurs antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-B-NOT-SD et la notice 2032-SD.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALEURS NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A) souscrit par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de

résultat de cette dernière société).

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée A2BCD

ou du groupe :

N° SIRET de la société intégrée : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Exercice ouvert le :

01/01/2022

clos le : 31/12/2022

N° 2058-ER-SD

Formulaires obligatoires

(art 223 A à E) du code général des impôts

2023

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	10 077	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)	CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CI				
Résultat plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Réajustation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV				
TOTAL	CX	10 077	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	10 077	DA		
Cession d'immobilisations					
B - PLUS ET MOINS-VALEURS NETTES À LONG TERME		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions	
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6
Résultat plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3
Réajustations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF
TOTAL plus-values (BS - AS) ou moins-values (AS - BS) taux de 19 %	BR			A9	
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B8
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B4
C - AUTRES PLUS-VALEURS À 19 %					
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)		B3			

SAOIE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sorte de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrepartie de l'article 39 B du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(1) Conformément aux articles 223 L-6 et du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1 La société mère devra numérotier ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble							
NA		ND		NG		NJ			
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et repris (art. 223 D, alinéa 4)									
NB		NE		NH		NK			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)									
NC		NF		NI		NL			
TOTAL									

Dénomination de la société mère :												SDPF																																			
SIREN de la société mère :												3	7	9	8	7	5	5	8	6																											
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :												A2BCD																																			
SIREN de la société intégrée :												3	0	4	4	9	7	1	8	3																											
Exercice ouvert le :												2	2	0	2	1	2	2	0	2	2																										
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE												Montants rapportés au résultat d'ensemble												Montants déduits du résultat d'ensemble																							
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²																								MB																							
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)												MC												MD																							
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)												MI																																			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)												ML												MO												MQ											
TOTAL												MP																																			

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à D du code Général des impôts)

N° 2058-PAP-SD

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice		
a	4 077	
EBITDA fiscal de l'exercice		
b	66 352	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		
(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)		
(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		
d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		
e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		
f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plateau de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		
g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second excédant une fois et demie les fonds propres		
h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		
i		
Montant des charges financières nettes en report transférées		
(i bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		
(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		
(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		
j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)		
k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		
l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		
Stock à l'ouverture de l'exercice		
Capacités de déduction inemployées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		
Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)		
Stock à la clôture de l'exercice		
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)		
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant		



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURES A
L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
pour 2023 à utiliser (à compléter et à joindre)

N° 2058-FC-SD

Dénomination de la société : A2BCD

N° SIRET : 30449718300042

Exercice ouvert le : 01/01/2022 clos le : 31/12/2022

Néant ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	196% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de titres de compte à 2	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'imputations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieures : 1 - (2 + 3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6 10 077
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transferts de titres de compte à 8 dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'imputations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9
Plus-values sur immobilisations amortissables dérogées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10
Révaluations libres	11
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13 10 077

(1) Pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

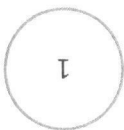
S.A.S A2BCD

Siège Social : 44 rue Jean Mermoz

78600 MAISONS LAFFITTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 105 000 Euros

N° Siren : 304 497 183



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de la société AZBCD,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AZBCD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans les documents.

4- Vérifications spécifiques

En outre :

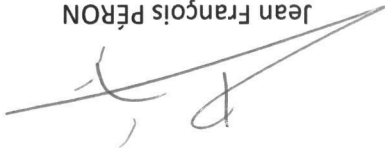
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 12 juin 2023

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

Le commissaire aux comptes

Jean François PÉRON



[illegible]

Compte de résultat



Compte de résultat

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	7 717	48 537	- 40 820	-84,10
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30		30	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 782	7 717	65	0,84
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	7 812	7 717	95	1,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-95	40 820	- 40 915	-100,23
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 519		2 519	N/S
Total des Produits	3 672 968	3 519 795	153 173	4,35
Total des charges	3 671 919	3 616 676	55 243	1,53
RESULTAT NET	1 049	-96 882	97 931	101,08
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Informations et commentaires sur :
 - Fonds commercial
 - Produits et avoirs à recevoir
 - Charges à payer et avoirs à établir
 - Charges et produits constatés d'avance
 - Composition du capital social
 - Ventilation du chiffre d'affaires net
 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

COMPLéments D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

REGLES ET METHODES COMPTABLES

SOMMAIRE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 19 016 833,57 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 049,48 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Annexe Légale



Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES ET DETTES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Logiciels informatiques Agencements, aménagements, installations Matériel de bureau et informatique Mobilier		3 ans 10 ans de 04 à 10 ans 10 ans
---	--	---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

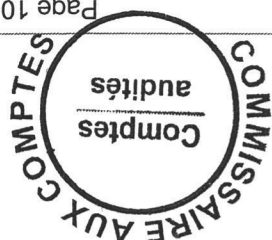
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Règles et méthodes comptables



NEANT

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis 2020, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la SOCIETE DE DEVELOPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES. En application de la convention, elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

Intégration Fiscale :

Le montant au 31/12/2022 s'élève à 102 001,83 euros.

Conformément aux recommandations de la caisse de garantie et aux dispositions de l'article 945-54 du règlement ANC n°2014-03, la « trésorerie gérance » est inscrite à un compte 54xx au sein du poste disponibilités de la société.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndicat de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est le suivant :

Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2017

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Changements de méthode

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndicats peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,8 à 3.

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

FONDS COMMERCIAL

BALANCE DES COMPTES MANDANTS

Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE	DEBIT (Actif)	CREDIT (Passif)
GERANCE		
Propriétaires	9 854,07	111 855,90
	9 854,07	111 855,90
SYNDICATS		
Immeubles	613,95	17 614 744,78
	613,95	17 614 744,78
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)	102 001,83	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)	17 614 744,78	613,95
	17 716 746,61	613,95
TOTAUX	17 727 214,63	17 727 214,63
ACTIVITE TRANSACTION IMMOBILIERE		
TOTAUX	Néant	Néant

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-Syndic : 19.270.432 €
-Gestion : 701.107 €
-Transaction : 110.000 €

Octroyées par la caisse de Garantie CEGC dans le cadre des dispositions de la Loi Hogue



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	112 265		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	276 505		15 844
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	122 813		4 889
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	399 319		20 733
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	45 647		1 834
TOTAL	45 647		1 834
TOTAL GENERAL	557 230		22 567

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			112 265	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			292 349	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 059	120 644	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		7 059	412 993	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			47 480	
TOTAL			47 480	
TOTAL GENERAL		7 059	572 738	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	600	2 347		2 947
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	60 886	36 653		97 540
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	67 043	22 782	7 059	82 766
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	127 929	59 435	7 059	180 306
TOTAL GENERAL	128 529	61 782	7 059	183 252

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 347				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	36 653				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 782				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	59 435				
TOTAL GENERAL	61 782				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	7 717	7 782	7 717	7 782
TOTAL Provisions	7 717	7 782	7 717	7 782
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	7 717	7 782	7 717	7 782
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 782	7 717	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	47 480		47 480
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	316 488	316 488	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 074	21 074	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 568	4 568	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 632 677	17 632 677	
Charges constatées d'avance	22 073	22 073	
TOTAL GENERAL	18 044 360	17 996 880	47 480
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	176 490	60 106	116 384	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	161 130	161 130		
Personnel et comptes rattachés	190 196	190 196		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	235 623	235 623		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	73 180	73 180		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	25 840	25 840		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 572	2 572		
Autres dettes	17 727 215	17 727 215		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	18 592 246	18 475 862	116 384	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 569			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



A2BCD

44 rue Jean Mermoz 78600 MAISONS-LAFFITTE

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL	105 224			105 224

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	4 568
TOTAL	4 568

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	70 27 315 307 642
TOTAL	335 027

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	22 073	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	22 073	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 654 871
TOTAL	3 654 871

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 654 871
TOTAL	3 654 871

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 663	
Résultat exceptionnel (et participation)	-95	
Résultat comptable	3 568	2 519

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectués incluent les entreprises sœurs et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
Garantie financière CGEC Copropriété	17 000 000
Garantie financière CGEC Gérance	700 000
Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	110 000
TOTAL	17 810 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Société Générale Montant d'origine : 300.000 euros capital restant du :	176 419,80
TOTAL	176 419,80

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 528
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	5 528

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	30	



Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		96 077	
TOTAL		96 077	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 3,77%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 96 077 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 654 871	3 441 040	3 331 969	3 347 518	3 036 868
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	65 415	-80 403	154 105	456 224	243 785
c) Impôt sur les bénéfices	2 519		41 499	160 929	2 851
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	62 896	-80 403	112 606	295 295	240 934
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 049	-96 882	106 248	416 905	228 107
f) Montants des bénéfices distribués			300 000		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	-16	23	59	48
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	-19	21	83	46
c) Dividende versé à chaque action			60		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	30	31	28	29	24
b) Montant de la masse salariale	1 605 598	1 614 332	1 484 657	1 480 493	1 165 002
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	696 562	697 905	627 457	594 060	534 611

A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
44 rue Jean Mermoz 78600 Maisons Laffitte

Procès-Verbal des décisions de l'Associée Unique du 30 Juin 2023

Le commissaire aux comptes est excusé. La société SDPF, Associée unique de la Société, représentée par son Président, Monsieur Anthony CARLE, a pris les décisions suivantes :

Première résolution

L'Associée unique approuve les comptes clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution

L'Associée unique constate que les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce sont conclues avec l'associée ou avec des sociétés que celle-ci contrôle, et que cette résolution ne peut faire l'objet d'un vote.

Troisième résolution

L'Associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 1.049 euros.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat au compte « *report à nouveau* » qui sera alors créditeur à hauteur de 297.854 euros.

L'Associée unique prend acte de ce qu'il a été distribué des dividendes pour un montant de 300.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Quatrième résolution

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé et signé le présent procès-verbal par l'Associée unique et Présidente de la Société.

Anthony Carle
Président de SDPF, Associée unique

